

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2024-04 –Règlementation de la circulation rue de Copenhague et autorisation d’occupation du domaine public – travaux de forage.

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande de M ZINUTTI Alexis en date du 10 janvier 2024,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement rue de Copenhague pour permettre le bon déroulement d’opérations de forage,

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 15 janvier 2024 à 07 heures jusqu’au vendredi 16 février 2024 à 18 heures, la circulation rue de Copenhague sera fermée à tout véhicule entre le numéro 5 et le numéro 5 de la rue de Vienne, afin de permettre à l’entreprise Vertical de réaliser des travaux de forage et toute sécurité et d’y stationner son matériel et ses véhicules.

A l’issue de ces opérations, la chaussée devra être laissée propre et en état.

En cas d’importantes chutes de neige, il pourra être demandé de dégager momentanément la chaussée.

Article 2 : L’entreprise Vertical mettre en place la signalisation pour matérialiser le présent arrêté.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l’exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera affichée sur le site internet de la ville et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le président de la communauté de communes du pays de Maîche (service déchets),
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Monsieur ZINUTTI Alexis représentant l’entreprise Vertical,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Publié sur le site internet le 11 janvier 2024

Maîche, le 10 janvier 2024

Le Maire,
Régis LIGIER



Ville de Maîche

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25210 Maîche

Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr

SANDOZ Frederic – 5 Rue de Copenhague – 25120 MAICHE

